

Dans le cadre de sa politique de développement des modes doux et alternatifs à la voiture individuelle et de son futur schéma directeur cyclable, RLV souhaite favoriser le développement de la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens et vous propose de bénéficier d'une aide financière à l'achat de votre vélo à assistance électrique neuf ou vélo pliant.

Qui peut bénéficier de cette aide?

Les habitants de l'une des 31 communes de Riom Limagne et Volcans. Les habitants ayant déjà loué un vélo à assistance électrique de RLV'Lo, service mis en place par Riom Limagne et et Volcans, pourront bénéficier d'une prime plus importante. À noter : une seule subvention par foyer fiscal peut être attribuée. L'aide n'est pas renouvelable.

N.B. Le vélo ne devra pas avoir été acheté avant le 1er février 2020 pour que son achat soit subventionné. Les vélos à assistance électrique d'occasion doivent être achetés auprès d'un professionnel.

Quels types de vélos sont concernés?

- Les vélos de ville à assistance électrique neufs ou d'occasion
- · Les vélos pliants.

La subvention ne s'applique pas aux accessoires (antivol, casque, panier, etc). Le vélo à assistance électrique doit répondre à la réglementation en vigueur au sens de la Directive européenne N°2002/24/CE du 18 mars 2002.

À combien s'élève la subvention?

Achat d'un vélo à assistance électrique		Achat d'un vélo pliant	
Habitant de RLV	Habitant de RLV ayant déjà utilisé le service RLV'Lo	Habitant de RLV	Habitant de RLV ayant déjà utilisé le service de RLV'Lo
	1127 22		30 7121 20
Prime de 20%	Prime de 25%	Prime de 20%	Prime de 30%
du montant de	du montant de	du montant de	du montant de
l'acquisition dans	l'acquisition dans	l'acquisition dans	l'acquisition dans
la limite de 200 €	la limite de 250 €	la limite de 75 €	la limite de 100 €
maximum	maximum	maximum	maximum

Achat d'un vélo d'occasion à assistance électrique

	•
Habitant de RLV	Habitant de RLV et usager RLV'Lo
Prime de 20% du montant de l'acquisition dans la	Prime de 25% du montant de l'acquisition dans la
limite d'une aide maximale de 100 €	limite d'une aide maximale de 125 €

Quand puis-je déposer un dossier?

Du 1er au 28 février 2020 à l'adresse suivante :

Riom Limagne et Volcans - Service Mobilités 5 mail Jost Pasquier CS 80 045 63201 Riom cedex Ou par mail à : deplacements@rlv.eu

Le formulaire de demande de subvention et le règlement seront en ligne sur www.rlv.eu

Tout dossier reçu en dehors de cette période ne sera pas examiné. Les premiers dossiers arrivés et retenus pourront bénéficier de l'aide.

<u>Le doss</u>ier devra comprendre :

- Le formulaire de demande de prime complété et le règlement daté et signé (disponibles sur www.rlv.eu),
- La copie d'une pièce d'identité valide et/ou du livret de famille,
- Une attestation sur l'honneur vous engageant à ne percevoir qu'une seule aide de RLV et à ne pas revendre votre vélo acheté avec cette aide avant trois ans, sous peine de devoir restituer la prime à RLV,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Le devis ou une facture établie dans la limite de la période d'appel à projets,
- Le certificat d'homologation du vélo neuf ou d'occasion que vous souhaitez acheter,
- In RIR nour le versement de la prime sur votre compte